



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouméa, le 15 novembre 2023

### **Chiffrage par la CAFAT dépenses supplémentaires de santé des Travailleurs Indépendants induits par la réforme du RUAMM :**

#### **Des chiffres à la fois contestables et particulièrement choquants dans le contexte de déficit abyssal du RUAMM**

La CAFAT a tenu une conférence de presse ce lundi 13 novembre afin de présenter un chiffrage de l'impact financier de deux mesures proposées dans le projet de réforme du RUAMM portant sur la généralisation de la couverture « prestation espèces » et la réduction de la carence des travailleurs indépendants.

Le collectif Agissons Solidaires s'étonne de la méthode employée par la CAFAT qui indique ainsi ne pas disposer de données globales sur les arrêts de travail. Les données de cette étude étant parcellaires, l'estimation du surcoût engendré par cette réforme est par conséquent largement questionnable.

**On relèvera en particulier que la CAFAT estime à 45% les arrêts de travail de moins de 10 jours en Nouvelle-Calédonie, chiffre particulièrement surprenant.**

Or si on se réfère à une étude stupéfiante (annexée à ce CP) de la DASS, menée par un Doctorant du CNRS, à laquelle la CAFAT a collaboré, et dont l'édition définitive date de 2015, portant sur l'optimisation du traitement des arrêts de travail en Nouvelle-Calédonie, le chiffrage change du tout au tout, **les arrêts de travail de moins de 5 jours étant en réalité estimés à 65%...**

Cette étude édifiante nous apprend également que la Nouvelle-Calédonie bénéficie du système de prise en charge des arrêts de travail parmi les plus généreux, et de la durée d'arrêts de travail moyenne par salarié la plus élevée d'Europe (12 jours) et préconise de nombreuses mesures d'ajustement, à ce jour, jamais prises en compte.

On peut dès lors s'étonner que, au lieu de rechercher à modérer les dépenses de santé, et alors que les Calédoniens ont déjà été mis à contribution à hauteur de **6 milliards** pour le sauvetage du RUAMM en 2023 (réforme de la CCS), le débat actuel porte sur l'élargissement de droits déjà extrêmement favorables et de facto sur la hausse des dépenses de santé en nous détournant des objectifs prioritaires fixés par les élus lors du vote de la loi du Pays :

- La réduction des dépenses de santé
- La recherche de voies de financement soutenables pour le RUAMM

**A ce jour, aucune réunion n'a eu lieu sur ces deux points qui avaient fait l'objet d'engagements très clairs.**

**Nous réclamons :**

- le respect de ces engagements
- la poursuite des travaux de la Commission Spéciale dans les meilleurs délais
- la réalisation d'une étude actualisée et fiable des arrêts de travail en Nouvelle-Calédonie comme préalable obligatoire à la mise en œuvre de modification des dispositifs actuels sur les délais de carence

La volonté d'Agissons Solidaires n'a pas changé : réformer sans casser, en demeurant à la fois indépendants quant à nos prises de position et loyaux vis-à-vis de ceux qui nous témoignent leur confiance depuis mars dernier.

**Contacts presse :** Chloé Leroux +687 97 34 93 et Vincent Nebois +687 84 54 11